

## Jusqu'où va la responsabilité morale des militaires ?

Écrit par Henri Hude - Mis à jour Jeudi, 29 Octobre 2009 12:17

---

{comments on}

*Je dois présenter prochainement une communication sur « La responsabilité des militaires, du point de vue éthique ». Je le ferai dans le cadre d'un [colloque sur la responsabilité des militaires](#), qui aura lieu en novembre 2009 aux Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Cet article bref a pour but d'appeler des critiques constructives sur les thèmes et les thèses qui y sont esquissées. Le texte complet de la communication sera en ligne après la tenue du colloque.*

### Question de conscience ?

Le métier militaire n'est pas n'importe lequel : c'est un métier où l'on tue sur ordre. Du point de vue moral, son problème fondamental, c'est l'homicide. Tous les autres en découlent.

La guerre tue. La première forme de la *responsabilité* morale, pour le militaire, c'est d'accepter de *répondre à la question de conscience la plus fondamentale* :

« Pourquoi as-tu tué ? Pourquoi vas-tu tuer ? » La seconde forme de cette responsabilité, c'est d'accepter de se poser à soi-même la question.

### Objection de conscience ?

Si la règle morale était : « Tu ne dois jamais tuer aucun être humain, pour quelque raison que ce soit » – le concept d'*éthique militaire* envelopperait contradiction. La seule action militaire éthique, ce serait de refuser d'être militaire. L'objection de conscience serait une obligation stricte. Le pacifisme radical serait la seule attitude morale.

Mais, dans la pratique, personne ne soutient le pacifisme radical, par crainte de donner pour toujours le pouvoir aux plus violents (le cas Hitler, par exemple). C'est probablement ce qui se produirait, si personne ne reconnaissait aux Etats un droit et un devoir de résister par la force. Aussi rejette-t-on le pacifisme inconditionnel.

Par suite, l'objection de conscience ne peut être ni inconditionnellement obligatoire, ni inconditionnellement permise. Le militaire pourra avoir l'obligation morale de donner la mort au combat, *mais* sans être délié pour autant de son obligation de respecter la vie humaine. Toute la difficulté de sa position se trouve dans cette tension.

### Cas de conscience ?

La décision politique d'employer la force, va se traduire par l'ordre de tuer, mais donné à des gens qui ne doivent pas avoir une mentalité de tueurs à gages – autrement comment le régime civil serait-il en sécurité ? Donc le militaire, qui a une conscience morale, ainsi qu'un esprit juridique, se demandera forcément si l'ordre de tuer, qui lui est donné par le politique, est moral, ou immoral – et en outre légal.

Il pourra se poser la question à propos de tels ou tels ordres spécifiquement militaires, sur le terrain, mais la responsabilité des militaires, pris en corps, ne se limite pas à leur action militaire en opérations. Bien sûr, c'est là que s'exerce d'abord la responsabilité des lieutenants ou des capitaines. Mais les officiers généraux les plus élevés, eux, sont au contact direct des décideurs politiques. Leur questionnement moral enveloppe donc nécessairement un questionnement sur la politique dont ils sont le bras armé. Ils vivront un cas de conscience plus ou moins aigu, toutes les fois que la guerre qu'on leur demandera de faire ne leur semblera pas juste.

Les subordonnés (jusqu'à un niveau élevé) peuvent le plus souvent exécuter la décision politique, même si elle est objectivement injuste, sans commettre de faute morale, parce qu'ils ne peuvent pas le savoir avec certitude. Ils vont en effet, le plus souvent, rester dans l'incertitude, et irrémédiablement, sur le bien-fondé de la décision qui les envoie en opérations. Est-elle bonne ? Peut-être. Est-elle mauvaise ? Peut-être. Faute d'avoir les moyens de sortir de ce doute, ils sont placés dans une sorte d'indifférence, où va normalement prévaloir chez eux la conscience de leur seule obligation claire, celle de faire leur métier et de servir l'Etat. Car que se passerait-il, si l'Etat était privé de sa force ?

Ce n'est pas la même chose pour les supérieurs militaires, tout comme pour les leaders politiques. Eux possèdent la compréhension des motifs, le renseignement et la vue d'ensemble. Ils ne peuvent pas ne pas se poser la question morale sur la valeur de *cette* guerre, car ils *save*  
*nt*

Celui qui sait et ne se poserait aucune question d'ordre moral prendrait la responsabilité de ne *pas*

se les poser. Il s'exposerait à se voir un jour demander pourquoi il aurait décidé de ne pas se les poser.

### **Le dialogue politico-militaire dans la décision politique**

Le dialogue politico-militaire conduisant à la décision d'engager les forces armées est d'une particulière gravité morale. Il est de la dignité d'un homme de se refuser à causer la mort d'être humains, s'il sait que ce serait sans juste cause. C'est vrai aussi bien pour le politique que pour le militaire.

Doivent en même temps rester saufs: le régime civil, le lien de subordination du militaire au civil et le respect qu'il implique. Et toutefois, il est normal que le dialogue entre le décideur politique et le commandeur militaire ait aussi la forme d'un dialogue de conscience à conscience. Il y faut de la confiance mutuelle et un degré suffisant de moralité des deux côtés. Cela situe obligatoirement la décision politique au seul niveau qui légitime la politique et la sauve du

## **Jusqu'ou va la responsabilité morale des militaires ?**

Écrit par Henri Hude - Mis à jour Jeudi, 29 Octobre 2009 12:17

---

gangstérisme, à savoir celui de la dignité humaine.